



ACADÉMIE  
D'AMIENS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## SERVICE SOCIAL

## EN FAVEUR

## DES ELEVES

### COMMENT INTERVIENT-IL ?

Au sein des établissements, l'assistant(e) de service social intervient :

→ **Par des rencontres individuelles** à la demande de l'élève, des équipes éducatives, des parents et/ou représentants légaux...

→ **Par des actions collectives** : en direction des élèves, des parents et des personnels pour informer, prévenir et traiter de situations liées aux problématiques de l'adolescence.

→ **Par des relations** avec les services sociaux et éducatifs extérieurs à l'établissement.

### SECRET PROFESSIONNEL

Tenu(e) au secret professionnel, l'assistant(e) de service social est garant de la confidentialité des entretiens et des informations. (Article 226.13 du code pénal et article L 411-3 du code de l'action sociale et des familles)

\* Circulaire du 22-03-2017 Missions du service social en faveur des élèves

Le **service social en faveur des élèves** est un service social spécialisé de l'Éducation nationale qui est chargé d'apporter **écoute, conseils et soutien aux élèves et aux familles**, pour favoriser leur insertion, leur réussite individuelle et sociale\*. **N'hésitez pas à le solliciter en cas de difficulté ou de questions.**

### QUEL EST LE ROLE DE L'ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL ?

- **Être à l'écoute des élèves** qui le souhaitent pour les aider à surmonter toute difficulté d'ordre personnel, familial et /ou scolaire, dans le respect du secret professionnel.
- **Intervenir pour les protéger des violences** qu'ils pourraient subir au collège, au lycée ou à l'extérieur.

### AVEC QUI LE SERVICE SOCIAL TRAVAILLE-IL ?

- **Avec l'ensemble de l'équipe éducative** : la direction, le professeur principal, le CPE, l'infirmière, le médecin, le psychologue scolaire, le gestionnaire...
- **En partenariat** avec les services sociaux extérieurs (Conseil départemental, Justice, associations, structures médico-psychologiques...)

## Service social des élèves

Pour vous, le service social en faveur des élèves c'est :

- Un espace confidentiel de parole et d'expression pour toutes vos préoccupations à l'école, à la maison, à l'extérieur...
- Un lieu de ressources pour s'informer ; connaître ses droits ; être conseillé ; être aidé et être protégé.

### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENT

**Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Aisne**

Elodie GUINTINI,  
Conseillère technique de service social auprès de l'IA-DASEN, responsable du service social en faveur des élèves.  
[ce.social-eleve02@ac-amiens.fr](mailto:ce.social-eleve02@ac-amiens.fr)

**Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Oise**

Pascale FREVILLE,  
Conseillère technique de service social auprès de l'IA-DASEN, responsable du service social en faveur des élèves.  
[ce.social60@ac-amiens.fr](mailto:ce.social60@ac-amiens.fr)

**Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Somme**

Vanessa GOYET,  
Conseillère technique de service social auprès de l'IA-DASEN, responsable du service social en faveur des élèves.  
[ce.sco80@ac-amiens.fr](mailto:ce.sco80@ac-amiens.fr)

**Coordonnées du service social des élèves  
de votre établissement**

